

DOCUMENT DE TRAVAIL
POUR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/06/2015



ORDRE DU JOUR :

- 1/ Information sur les ouvertures des plis
- 2/ Adhésion au contrat Global Cure Yonne
- 3/ Approbation du Rapport sur l'eau
- 4/ Dépôt de plainte : désignation des élus responsables
- 5/ Avance de trésorerie
- 6/ Questions diverses

1/ Information sur les ouvertures des plis

a) Toit salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa délégation permanente attribuée en date du 28/03/2014, il a décidé, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres, d'attribuer, le marché pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente à :

- **Entreprise CABAT, Brassy, 36 869.93 € HT – 44 243.92 € TTC**

Deux réponses ont été effectuées. Les subvention sont obtenues à hauteur de 80%. Les travaux se feront en septembre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend note de cette proposition et autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes.

b) Clocher Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa délégation permanente attribuée en date du 28/03/2014, il a décidé, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres, d'attribuer, le marché pour la réfection du clocher de l'Eglise à :

- **Entreprise PATEU & ROBERT, Autun, 32 644.50 € HT – 39 173.28 € TTC**

Deux réponses ont été effectuées pour ce chantier. L'écart financier était très important entre les deux. Les travaux devraient débuter courant juillet. Les subventions sont obtenues à 80%.

Lors des travaux, il faudra présenter le coq dans la ville.

En ce qui concerne les fuites signalées dans l'enceinte de l'Eglise, les travaux ont été commandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend note de cette proposition et autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes.

c) Etude diagnostic réseau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa délégation permanente attribuée en date du 28/03/2014, il a décidé, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres, d'attribuer, le marché concernant le programme d'assainissement 2015 comprenant les missions suivantes :

Tranche ferme :

Réalisation des études préalables aux travaux de réhabilitation de branchements privés : rue du 8 mai 1945 et rue du Pont National

et
Réalisation des études préalables à la mise en séparatif du réseau de collecte (chantier sous charte qualité) : rue du 8 mai 1945 et rue du Pont National

Tranche conditionnelle :
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Lormes : rue du 8 mai 1945 et rue du Pont National

- **A l'entreprise Service Public Eau Energie, Vianges, 8 155 € HT – 9 786 € TTC pour la tranche ferme et 15605.00€ HT – 18 726 € TTC pour la tranche conditionnelle qui sera notifiée ultérieurement**

Cinq réponses ont été formulées. Nous avons travaillé avec le Conseil Départemental pour nous aider à dépouiller les offres. Le bureau d'étude qui a obtenu la meilleure notation a été retenu. Nous avons obtenu une dérogation de l'agence de l'eau pour débiter les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend note de cette proposition et autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes.

d) Etude pour la déclaration de la station d'épuration

L'ouverture des plis a été réalisée, quatre offres ont été réceptionnées. Deux offres se détachent. Les offres sont à l'étude.

2/ Adhésion au contrat Global Cure Yonne

Délibération Contrat Global « Cure-Yonne » 2015-2020

Le Contrat Global « Cure-Yonne » 2009-2014 avait été signé en juillet 2009 pour une durée de 5 ans. Aujourd'hui, ce contrat, porté par le Parc Naturel Régional du Morvan, est arrivé à terme et le bilan et l'évaluation réalisées ont montré la nécessité et la motivation locale de créer un nouveau contrat global.

Suite à l'évaluation positive de cet outil, un diagnostic a permis de mettre en place un nouveau contrat, le Contrat Global « Cure-Yonne » 2015-2020. Le territoire de ce contrat prend en compte la totalité du bassin versant de la Cure ainsi que l'amont de l'Yonne, soit, 106 communes et plus de 44000 habitants.

Ce contrat, établi pour une durée de 5 ans (juillet 2015- juin 2020), a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau ainsi que le respect des réglementations européennes et nationales sur l'eau.

Le Parc naturel régional du Morvan est la structure porteuse de ce contrat et de l'animation nécessaire à sa mise en œuvre. Le Contrat Global sera signé par : Parc naturel régional du Morvan, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Régional de Bourgogne, les Conseils Départementaux de la Nièvre, Yonne et Côte d'Or, et les principaux maîtres d'ouvrages du programme prévisionnel : Communauté de Communes du Pays Corbigeois, Syndicat de

Pannecière, Avallon, Lormes, Communauté de Communes Entre Cure et Yonne, Fédérations de Pêche de la Nièvre et de l'Yonne.

Les enjeux et objectifs du contrat sont les suivantes:

1. Préserver les milieux aquatiques

1.1. Préserver les masses d'eau en très bon état

1.2. Préserver les Zones Humides et mettre en valeur le patrimoine naturel

1.3. Protéger la faune patrimoniale

2. Reconquérir et mettre en valeur les milieux aquatiques

2.1. Améliorer la continuité écologique

2.2. Préserver, maintenir ou recréer une ripisylve de qualité

2.3. Limiter l'impact de l'activité forestière et agricole dans l'hydromorphologie des cours d'eaux

3. Améliorer et préserver la qualité de l'eau superficielle

3.1. Réduire la pollution diffuse par les produits phytosanitaires

3.2. Maîtriser et réduire les rejets des activités économiques professionnels

3.3. Diminuer l'impact des rejets domestiques

3.4. Réduire la pollution diffuse domestique

4. Améliorer la qualité des eaux souterraines et sécuriser l'approvisionnement et l'alimentation en eau potable

4.1. Protéger réglementairement les captages

4.2. Réduire les pollutions diffuses sur les BAC

4.3. Assurer une distribution d'eau potable conforme aux normes en vigueur

4.4. Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable

5. Améliorer la connaissance et la communication

5.1. Réaliser les inventaires et les études complémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs du contrat

5.2. Assurer le suivi de la qualité de l'eau

5.3. Développer la connaissance et le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques

5.4. Communication et sensibilisation de tout public

Le présent contrat a pour objet de formaliser les conditions de la mise en œuvre d'un projet cohérent de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques et humides sur les bassins du Cousin, de la Cure et de l'amont de l'Yonne, dont le but est de répondre aux enjeux du territoire et principalement de permettre l'atteinte des objectifs de maintien et de reconquête du bon état, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et décliné localement par l'Agence de l'Eau dans son Plan Territorial d'action Prioritaires.

Le programme prévisionnel des travaux du Contrat Global est estimé à plus de 22 M€ partagés entre les volets assainissement, eau potable, pollutions diffuses, milieux aquatiques et communication-animation-connaissance.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour valider et signer le Contrat Global « Cure - Yonne » en tant que partenaire et signataire du contrat.

Le plan triennal sur l'eau qui va être mis en place va permettre d'assurer les travaux pendant quelques années.

3/ Approbation du Rapport sur l'eau

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport sur l'eau présenté.

La mémoire de M Joël PAGANIE, grand connaisseur du réseau Lomois, est saluée. Il nous a toujours rendu service sur ces questions.

Les conclusions du rapport sont les suivantes : 214000 m³ d'eau ont été vendus. Le rendement n'est pas bon parce que les consommations ne sont pas bonnes. IL faut poursuivre le travail pour effectuer le relevé des consommations au plus juste.
La qualité de l'eau est très bonne à Lormes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4/ Dépôt de plainte : désignation des élus responsables

Suite à la communication de la gendarmerie de Lormes, le Maire propose de nommer plusieurs élus afin de pouvoir déposer une plainte au nom de la commune.

Les noms des élus désignés sont les suivants :

- M BAZIN
- M. GROSJEAN
- M. LACROIX
- Mme PINGUET
- Mme LUTREAU

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5/ Avance de trésorerie

Suite à une consultation bancaire, la Caisse d'Épargne nous propose d'augmenter notre ligne de trésorerie (qui est actuellement d'un montant de 250 000 €).

L'augmentation de la ligne de trésorerie à 400 000 €, comme proposé par la banque nous offrirait quelques avantages :

- Plus de souplesse même si on ne l'utilise pas forcément (paiement des créanciers plus rapide, pas de risque d'intérêts moratoires) et de réactivité en cas de « coup dur »
- Jusqu'à 400 000€, pas de commission de non utilisation de fonds.
- Le taux d'intérêt baisse si on augmente le montant de la ligne :
Intérêts de la ligne de trésorerie en 2014 : 4876€ (Taux : T4M +marge 1.8% soit 1.807%).
Si on passe à 400 000€, le taux sera T4M + une marge de 1.40% soit 1.407%.
- Engager des travaux importants tels que : clocher de l'Église, courts de tennis, salle polyvalente, étude diagnostic d'assainissement.

Cette décision est adoptée avec une abstention.

6/ Questions diverses

A-Attribution de subventions

Total suite conseil du 10/04	43 649,00 €
Magnificat	1 200,00 €
Radio Morvan	100,00 €
Ligue droits de l'homme	15,00 €
Collège	750,00 €
Nouveau total	45 700,00 €

La décision modificative suivante devra être effectuée sur nos comptes :

c/022 - 700 €
c/ 6574 + 700 €

Cette décision est adoptée avec deux abstentions.

B-Caravane du sport

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention pour le passage de la caravane du SPORT. Celle-ci aura lieu le mardi 11 août à l'étang du goulot pour un coût de 390 € en plus de la cotisation annuelle de 15€.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

C-Convention de participation aux charges des écoles

Monsieur le Maire propose de participer aux charges de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle pour les enfants qui sont domiciliés à Lormes et qui sont scolarisés à Corbigny. Pour l'année scolaire 2013-2014, la somme due est de 2 737.07€.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Un rappel des manifestations qui auront lieu prochainement est effectué.

Un membre du public intervient pour présenter l'opération du 4 juillet : journée football dans le but de monter une équipe de foot à Lormes. Le club de Lormes n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2015 au niveau de la fédération, il faudra recréer les statuts.

Un des membres du conseil demande pourquoi nous ne signons pas les délibérations comme cela est précisé dans l'article L.2121-23 du CGCT.

Il est vrai que cette pratique est communément omise pour une question d'organisation (envoi des délibérations sous la responsabilité du Maire après le conseil pour les rendre exécutoires). Nous ne sommes pas isolés dans ce cas comme le précise la question écrite n°21110 de M. Jean Louis Masson au Sénat. Il s'avère que la « non signature » des délibérations par tous les conseillers n'entraîne pas la nullité de ces dernières.

Pourquoi la délibération sur les 4 taxes apparait dans le registre.

C'est une obligation de délibérer sur le taux des taxes, cette délibération a été prise en même temps que le Budget de Lormes, en effet, la proposition de budget réalisée était constitué avec le produit des taxes. Le taux des taxes proposé a été clairement proposé. Il semblerait toutefois qu'une erreur sur le nombre d'abstentions ait été réalisée. Une délibération « annule et remplace » va être prise pour corriger le fait qu'il y a eu trois abstentions et non pas deux.

Combien de fois la commission enfance jeunesse et personnes âgées s'est-elle réunie ?

La commission s'est réunie le 1^{er} septembre 2014 à 18 h. Tous les membres de la commission ont été conviés. Une prochaine réunion sera prévue en septembre.

Qui compose la Commission communale des Impôts Directs ?

Suite aux noms que nous avons fait parvenir au Préfet, une liste nous a été transmise en date du 29/07/2014.

Les membres titulaires sont les suivants :

Alban De Montigny, Philippe JOURDA, Noèle RATHEAU, Alain LEUTHREAU, Geneviève MOUJANE, François GRANDIOUX

Les membres suppléants sont les suivants :

Lionel GAUTHERON, Corine SILVESTRE, Sandrine GILSON, Valérie BOURGEOT, Michel LUTREAU, Olivier AUGY

Quel est l'avis de la commune sur l'ouverture du dimanche du maxi-marché ?

Nous n'avons pas été officiellement informés de cette ouverture. L'important est que cette disposition reste saisonnière.

Lors du forum des associations, il a été évoqué la création d'une commission consultative qui gère les sujets d'organisation associative.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une commission, mais plutôt d'un comité consultatif qui gérerait les aspects organisationnels. Il s'agissait d'une proposition qui n'est pas encore tout à fait aboutie.